
argument en leur faveur. En vertu du premier traité, les frontières entre les deux pays ont été établies entre les îles Etorofu et Uruppu. L'explication suivante à l'effet que :

«L'Ouroup ainsi que les autres îles Kouriles situées au nord de cette île appartiennent à la Russie»,

était toutefois ambiguë et ne permettait pas de savoir si l'île Etorofu et les autres îles au sud devaient aussi être considérées comme faisant partie des Kouriles. Par ailleurs, le traité de Saint-Pétersbourg, en vertu duquel les 18 autres îles allant d'Uruppu à Shumushu étaient transférées au Japon en échange d'un engagement de la part de ce dernier à renoncer à ses intérêts dans l'île de Sakhaline, n'apporte pas de réponse définitive, bien que la formulation de ce traité semble appuyer l'interprétation du Japon.⁹

Pendant tout le temps où des revendications et des contre-revendications ont été présentées, les forces soviétiques sont demeurées fermement établies dans les territoires du Nord; devant ce fait, le Japon a réorienté son approche et tenté de déterminer si Moscou pourrait être amené à céder l'une ou l'autre des îles et quel serait le moment opportun de soulever la question. L'occasion s'est présentée en juin 1955 lorsque les deux gouvernements ont entamé des pourparlers officiels sur la signature d'un traité de paix et l'établissement de relations diplomatiques. Après plus de neuf mois de négociations, les pourparlers en sont arrivés à une impasse sur le sujet des territoires du Nord, que les Soviétiques voyaient nettement comme une question déjà réglée. Afin de souligner ce fait, et prévoyant des événements futurs où les questions de territoire et de pêche seraient implicitement liées, les Soviétiques ont annoncé (une journée après la décision de prolonger les pourparlers) l'établissement d'un contrôle unilatéral sur les pêches sur un territoire comprenant une grande partie de la haute mer de la mer d'Okhotsk se trouvant à l'est de la péninsule de Kamtchatka.

Conscient des effets néfastes de cette mesure sur les exploitations de pêche japonaises, Tokyo a dépêché le ministre de l'Agriculture et des Pêcheries à Moscou pour intensifier les négociations. Un accord sur les pêcheries a été ensuite conclu en mai 1956, mais l'une des clauses stipulait que sa mise en oeuvre serait assujettie à la conclusion d'un traité de paix survenant après le rétablissement des relations diplomatiques. Les deux parties voyant clairement que la dispute sur les territoires du Nord continuerait à être un obstacle insurmontable, elles ont décidé de normaliser les relations aussi rapidement que possible. Le 19 octobre 1956, une déclaration commune a été signée mettant fin à l'état de guerre et rétablissant les relations diplomatiques; toutefois, Tokyo autant que Moscou reconnaissaient que cette déclaration ne constituait pas un traité de paix officiel.